

19 juil 2019 -18:39

Appartient à Conseil des ministres du 19 juillet 2019

## Signature d'un protocole d'accord pour les reproductions sur papier

Sur proposition de la ministre de la Fonction publique Sophie Wilmès et du ministre de l'Agenda numérique Philippe De Backer, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la signature d'une convention de protocole relative aux reproductions sur papier avec la société de gestion des auteurs et éditeurs Reprobel.

Par le biais de cette convention, un nouvel arrangement est trouvé en ce qui concerne les rémunérations dues par l'Etat fédéral pour les photocopies (rémunération pour reprographie) et désormais aussi, suite à la nouvelle réglementation, pour les impressions (rémunération légale des éditeurs). Pour la rémunération pour les impressions, un paiement complémentaire est en outre prévu pour l'année de référence 2018.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Sophie Wilmès, ministre du Budget et de la Fonction publique, chargée de la Loterie nationale et de la Politique scientifique  
Avenue des Arts 7  
1210 Bruxelles  
Belgique  
<http://www.wilmes.belgium.be>

Philippe De Backer, ministre de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste, chargé de la Simplification administrative, de la Lutte contre la fraude sociale, de la Protection de la vie privée et de la Mer du Nord  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 155  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 528 65 89

Caroline Leys  
Porte-parole  
+32 497 73 79 17  
[caroline.leys@debacker.fed.be](mailto:caroline.leys@debacker.fed.be)